



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

---

Séance du 27 juin 2018

---

## OBJET :

DE-18-06-1-19) CONCESSION DE LA ZAC FONTENAY  
COMPTE RENDU FINANCIER DE L'ANNEE 2016/2017

**L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjointes ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

**Absents excusés** : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

**Absente** : Mme POMMIER .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180627-lmc1H5287H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018  
Date de Publication : 29/06/2018

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4, L.300-5, L311-1 et suivants et R311-1 et suivants ;

Vu la délibération du 30 septembre 2008 créant la ZAC Fontenay et approuvant le dossier de création ;

Vu la délibération du 30 septembre 2009 désignant la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, comme concessionnaire de la ZAC et approuvant le traité de concession ;

Vu la délibération du 27 avril 2011 approuvant l'avenant n°1 à la concession d'aménagement modifiant le nombre de places de stationnement du parking;

Vu la délibération du 20 février 2013 approuvant l'avenant n°2 à la concession d'aménagement prenant en compte les ajustements du programme, les modalités de versement des acquisitions et les délais de réalisation ainsi que la cession des placettes et passages publics ;

Vu la délibération du 6 avril 2016 approuvant l'avenant n°3 à la concession d'aménagement prenant en compte le bilan prévisionnel et le versement de la participation de la Ville ;

Vu le compte rendu financier de la ZAC Fontenay pour l'année 2016-2017 présenté par la VINCEM ;

Considérant que la VINCEM a remis le compte rendu annuel financier de la ZAC comportant notamment le bilan financier prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et des cessions immobilières ainsi qu'une note de conjoncture sur la réalisation de l'opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 20 juin 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

## DÉLIBÈRE

à la majorité (5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN,),

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal a examiné le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2017 et n'a pas formulé d'observations.

Pour extrait conforme,

Le Maire